



## Indemnité de fin de CDD + Salaires payés en retard

-----  
Par Elwan

Bonjour,

J'aurais besoin de conseils sur 2 situations qui concernent actuellement moi même et mon employeur actuel.

I) Après un EMTPR (Entre moi, l'employeur et pole emploi), j'ai signé un CDD de 3 mois en prévision d'un CDI (juin à septembre). A la fin du CDD, j'ai négocié mon salaire et on a signé le CDI en prenant mon ancienneté à partir du début du CDD.

Récemment l'on m'a dit que j'aurais du recevoir un solde de tout compte par chèque et que la cloture du CDD n'est pas en règle et que j'ai perdu de l'argent en faveur de l'employeur.

Est-ce vraiment important et puis-je revenir là dessus aujourd'hui (3 mois après).

II) Depuis mon 1er salaire en juin, l'employeur verse les salaire avec un mois et plus de retard alors que la date sur les bulletins de paye et sur le contrat et du 01 de chaque mois. J'ai pas fait cas pour l'instant mais maintenant je suis fatigué de ces conditions et souhaite réagir car l'employeur fait celà depuis des années et est déjà connu des prud'homme par d'anciens salariés (tous les salariés sont affectés)

Je souhaite aller au prud'homme pour me faire payer mais j'ai constaté après renseignement que je serais pas payer beaucoup plus rapidement en passant par les purd'homme et que financièrement mon employeur n'y perd rien.

Je voudrais donc savoir si il y a moyen d'avoir des indemnités de retard de paiement par l'employeur.

Cordialement et désolé pour les pavés.